

# Barème d'honoraires



*Angélot*

— I M M O —

DONNEZ DES AILES À VOTRE PROJET IMMOBILIER

## VENTES ANCIEN

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 59 999€	3000€ mandat exclusif
De 60 000€ à 119 999€	6% mandat exclusif
De 120 000€ à 199 999€	5% mandat exclusif
Plus de 200 000€	4% mandat exclusif

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 59 999€	3000€ mandat simple
De 60 000€ à 119 999€	7% mandat simple
De 120 000€ à 199 999€	6% mandat simple
Plus de 200 000€	5% mandat simple

## VENTES NEUF

Honoraires à la charge du vendeur (Promoteur)

## INTER-CABINET

En cas d'inter-cabinet, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

## LOCATION

Réglementation loi ALUR (le locataire ne peut payer d'honoraires supérieurs à ceux payés par le bailleur)

---

Nos honoraires :

Honoraires locataire pour la constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC/ m<sup>2</sup>

Honoraires bailleur, pour entremise, publicités, frais administratifs... : 8€ TTC/m<sup>2</sup>

Les honoraires de réalisation d'état des lieux sont partagés entre le locataire et le bailleur comme suit : 2€/m<sup>2</sup> charge locataire et 3€/m<sup>2</sup> charge bailleur

**Part locataire = 8€/m<sup>2</sup> + 2€/m<sup>2</sup> = 10€/m<sup>2</sup>**

**Part bailleur = 8€/m<sup>2</sup> + 3€/m<sup>2</sup> = 11€/m<sup>2</sup>**

## GESTION

7.4% des loyers nets encaissés.

Assurance loyers impayés (GLI), loyers 100% garantis et sans franchise à 1.9% ou 2.5% selon la formule choisie.



DONNEZ DES AILES À VOTRE PROJET IMMOBILIER